

Allocution de Monsieur lamine DIACK
Président de l' Association Internationale
des Fédérations d' Athlétisme (IAAF)

A l'occasion de la Première Session de la
Conférence des Ministres Charges des
Sports de l'Union Africaine

4 - 8 Juin 2007

Addis Ababa (Ethiopie)

Monsieur le Président

Madame la Commissaire chargée des Affaires sociales et du Sport de
l'Union africaine

Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Sport en Afrique

Mesdames et Messieurs les Ministres

Messieurs les Présidents de l'ACNOA, de l'UCSA et de la CM

Mesdames et Messieurs les invités

A l'émotion particulièrement profonde que suscite en moi notre présence en ce haut lieu de défense et de promotion des idéaux de liberté et d'égalité, ou tant de batailles ont été menées par d'illustres fils et filles de l'Afrique, en faveur de l'émancipation des peuples du continent, s'ajoute la fierté légitime que me procure l'insigne honneur de m'adresser à cette auguste assemblée, qui de par sa composition et son niveau de responsabilité, représente à n'en pas douter, un puissant levier de transformation qualitative de l'espace sportif africain.

La transformation de l'Organisation de l'Unité Africaine en Union Africaine elle-même, postule une volonté de progrès qui invite également les milieux sportifs africains à plus d'efficacité.

Ainsi, en offrant un cadre institutionnel de réflexion et de concertation aux ministres de la Jeunesse et des Sports des pays qui en sont membres, l'Union Africaine fait non seulement le choix de favoriser l'émergence de solutions communes aux problèmes

récurrents que pose la gestion du sport, mais elle consacre surtout par cette initiative, la perception claire qu'elle a de l'importance du rôle que joue le sport dans la société moderne.

Il faut donc se féliciter particulièrement de l'organisation de ces assises, comme de la décision d'y convier des élus du mouvement sportif africain et international, dont on attend une contribution à la mesure de l'adhésion populaire et de l'engouement que suscitent les activités de leurs structures respectives.

Les observateurs avertis ne manqueront pas de saisir l'impact que cette initiative aura à l'avenir, sur les mécanismes d'encadrement de la jeunesse sportive africaine.

En votre nom à tous, je voudrais donc sacrifier au devoir moral de rendre un hommage mérité au Président Alpha Oumar Konaré et à son équipe pour la vision, le sens de l'initiative et le pragmatisme dont ils ont fait preuve tout au long de la conception et de la réalisation de ce projet.

Ayant connu le Président Konaré de longue date et vécu comme lui l'expérience astreignante et combien ingrate, d'exercer les fonctions de Ministre des Sports en un moment où bien peu d'institutions ou de responsables politiques voyaient dans l'activité sportive le puissant moyen d'éducation, de mobilisation et de promotion socio-économique qu'il est en réalité, je peux affirmer qu'il mesure pleinement l'importance de l'échange auquel il nous a conviés.

Je suis personnellement redevable à l'Union Africaine sous sa direction, de ce que je considère comme la perspective d'un nouveau statut fait au sport, dans la hiérarchie des schémas de développement prioritaires, envisagés par les autorités publiques.

Je lui suis tout aussi reconnaissant d'avoir jeté les bases de la réalisation de mon vieux rêve de voir les pouvoirs publics et le mouvement sportif, trouver un cadre de concertation, se soutenir mutuellement, pour ensuite agir en synergie, afin de porter la gestion et la pratique du sport vers les cimes de l'excellence.

Si j'ai pendant longtemps nourri cette ambition que d'aucuns ont pu percevoir comme une gageure voire une utopie, c'est qu'un cheminement personnel à la fois singulier et gratifiant, m'a amené tour à tour et parfois simultanément, à exercer au terme d'une carrière d'athlète international et des études universitaires réussies, les hautes charges de Ministre des Sports, de Maire de Dakar et de premier vice-président de l'assemblée nationale du Sénégal.

A ces missions exaltantes sont venues s'ajouter des fonctions électives de président de fédération, de confédération africaine, de comité national olympique, de fédération internationale et de membre du comité international olympique.

Cet itinéraire particulier, dont je n'ai évoqué que les principales facettes, m'a aussi mené dans les méandres du Conseil Supérieur du Sport en Afrique, dont j'ai siégé au Comité Exécutif à partir de

mars 1970 en qualité de Ministre des Sports du Sénégal, puis de Président de la Confédération Africaine d'Athlétisme en 1970. Les relations que le CSSA entretenait avec la Confédération Africaine de Football dirigée par le regretté Tessema, étaient alors loin d'être des meilleurs.

De chacun de ces pôles de responsabilité, j'ai certes pu mesurer les différences de conception et d'approche qu'ont les tenants de la gestion des structures, des ressources, des événements et des hommes. Il n'en demeure cependant pas moins, que j'ai aussi perçu l'étendue énorme des perspectives qu'ouvrirait pour la jeunesse de nos pays respectifs, une stratégie d'action concertée, engageant à la fois la puissance publique et les ressources substantielles mises à sa disposition, aux côtés du mouvement sportif, dont le pouvoir de mobilisation et l'implication bénévole sont inestimables et irremplaçables.

Nous avons le devoir de lever l'ensemble des hypothèques qui obèrent nos chances d'atteindre cet objectif, qui devrait représenter un viatique pour chacun de nous.

La tribune qui nous est offerte aujourd'hui doit par conséquent être le lieu d'un débat fécond, qui s'autorise des incursions hardies dans les sujets les plus controversés.

Nous devons nous convaincre au préalable que le sport ne se bâtira en Afrique, ni sans les gouvernements, ni avec les gouvernements seulement. Il se fera par le biais d'un partenariat

efficace et responsable, entre la puissance publique et un réseau de bénévoles agissant dans le cadre des lois nationales et conformément aux statuts et règlements qui régissent les associations auxquelles ils appartiennent. J'ajoute que la réglementation et les pratiques qui ont cours dans chaque pays, doivent être compatibles avec celles qui régissent leur adhésion aux structures internationales. Afin d'assurer une coopération harmonieuse entre les services de l'Etat et les associations et fédérations dont ils assurent la tutelle, il convient d'identifier les sources potentielles de sclérose, d'immobilisme, d'incompréhension ou de difficultés et de leur trouver des réponses appropriées, en faisant abstraction de tout esprit corporatiste et nécessairement réducteur.

Sans avoir la prétention de couvrir tout le champ des préoccupations qu'il vous plaira d'agiter au cours de ces travaux, je voudrais en ce qui me concerne faire un bref survol de certaines questions brûlantes dont le traitement a pu être une source de tension dans le passé, entre les autorités publiques nationales d'une part et de l'autre certaines fédérations et associations nationales ou internationales.

Je commencerai par l'évocation de la notion de tutelle, qui concerne une prérogative que nombre d'autorités publiques estiment devoir assurer de plein droit et sans réserve, avec comme attribut majeur le pouvoir de sanction, dont la mise en oeuvre épouse bien souvent les contours d'une suspension ou d'une dissolution prononcée sur la base d'une simple décision

Administrative, dont la conséquence, est le refus par la communauté sportive internationale de reconnaître une telle mesure.

Le mouvement sportif national quant à lui se prévaut parfois de manière intempestive, des dispositions des textes dont il s'est librement doté au gré des délibérations statutaires de ses organes, pour considérer toute sanction directe de la tutelle, comme une interférence assimilée à un acharnement antidémocratique et à l'exercice d'un pouvoir arbitraire et illégitime par certains fonctionnaires en mal d'influence.

Malheureusement il arrive que l'exigence de démocratie et d'autonomie de gestion qui est un principe noble et fondé, soit un paravent qui cache certaines insuffisances que l'on veut soustraire aux regards extérieurs, tels que l'incompétence, le manque de travail ou même l'absence de rigueur dans la gestion administrative et financière.

Il faut ajouter aux difficultés que fait naître cette situation, la zone d'ombre qui résulte de la soumission des fédérations nationales à une double tutelle; celle de l'Etat qui définit la politique sportive nationale et dont le rôle est d'orienter, d'impulser et de contrôler dans les limites de son territoire la pratique sportive dont il assure l'essentiel du financement et celle des fédérations internationales qui exercent des prérogatives mondiales, portant entre autres sur la gestion des compétitions internationales, la réglementation technique, l'interaction entre les différentes structures nationales et continentales, ainsi que le contrôle de l'application des règles

démocratiques, dans les automatismes de fonctionnement et de renouvellement des structures nationales, continentales et internationales.

Bien évidemment, l'exercice de l'autorité de ces fédérations internationales et confédérations continentales, qui doit procéder entre autres du traitement uniforme qui doit être fait des problèmes qui se posent à toutes les fédérations disséminées sur l'étendue de la planète, ne peut se concevoir que dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une réglementation unique, neutre et applicable à toutes les composantes de la famille sportive sans exception.

En d'autres termes, il n'est simplement pas possible pour une Fédération Internationale, d'asseoir au plan mondial, une réglementation qui tienne compte des contingences juridiques et administratives particulières de chacun des pays d'appartenance des fédérations membres.

Par ailleurs, quoi qu'on en dise, les difficultés qui surgissent entre les pouvoirs publics et les composantes du mouvement sportif dont ils assurent la tutelle, procèdent trop souvent de rapports personnels désastreux exacerbés à l'occasion de certaines grandes manifestations continentales ou mondiales, dont la gestion financière et la supervision administrative posent problème.

Il convient donc de trouver des solutions viables parmi lesquelles se situent en bonne place:

L'élaboration de textes clairs permettant à la tutelle de s'exercer de manière pleine et entière, sans se substituer aux organes élus dans l'accomplissement des missions de la fédération, ni poser des actes en contradiction avec les statuts en vigueur.

- Une définition claire des prérogatives qui relèvent de l'autorité publique nationale et celles qui sont du ressort des associations nationales.
- La définition au plan national de mécanismes d'enquête et de procédures disciplinaires justes, transparentes et contradictoires ne pouvant donner lieu à aucune contestation.
- L'adoption de textes qui garantissent non seulement une gestion démocratique et honnête des fédérations par les élus qui en ont la charge, mais aussi des mécanismes de renouvellement des structures à fréquence régulière.
- L'assujettissement de la délégation de pouvoirs à la fédération, à la délégation de ressources financières appropriées.
- L'utilisation exclusive de la cooptation par le ministère au profit de personnes non élues, pour satisfaire les besoins en ressources humaines d'appoint manifestes par les élus.

Au-delà de toutes ces considérations qui peuvent être appréciées diversement, il convient que tous les acteurs de la gestion du sport soient conscients du fait que son développement ne se fera ni en l'absence des ressources financières qu'y injectent les autorités nationales, ni en marge de l'autorité des fédérations internationales qui en assurent la tutelle exclusive à l'échelle mondiale.

Vous avez entre les mains un document intitulé « Charte de bonnes relations entre les Etats et les Fédérations nationales et internationales ». Elaboré sous les auspices de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays francophones, il a été adopté par les pays africains francophones et le mouvement olympique.

Les principes qui y sont inscrits peuvent servir de base de travail à un groupe d'experts qui pourrait être constitué, à l'effet d'élaborer un projet de convention entre les Etats et le mouvement sportif. Un tel instrument délimiterait clairement le champ des responsabilités des différentes parties et éviterait ainsi les difficultés liées aux conflits de compétences et aux incompréhensions qui ont pu survenir dans le passé.

Il se trouve cependant que les difficultés qui entravent le développement du sport en Afrique, n'épousent pas seulement les contours de situations conflictuelles endémiques dont on aurait pu faire l'économie. Elles sont également présentes dans la répartition trop disproportionnée des ressources budgétaires, qui ne profitent pour l'essentiel qu'au sport de haut niveau, au détriment du sport à la base presque totalement laissé à l'abandon, malgré les perspectives qu'elle ouvre sur l'avenir.

Même les ressources affectées au sport de haut niveau ne servent principalement qu'à répondre aux exigences souvent démesurées de joueurs qui pour la plupart n'ont cure de l'état de la situation financière défavorable de leurs pays respectifs.

C'est ainsi que l'essentiel des fonds mobilisés passe en primes au détriment de l'assainissement des finances des fédérations et même de l'affectation de ressources aux activités de développement

Une attitude courageuse s'impose, même face aux pressions insoutenables de certaines franges de la population et des médias qui elles ne saisissent pas toujours la nature et la diversité des obligations auxquelles l'Etat et la fédération doivent faire face.

Cette attitude salutaire doit se muer en sens du devoir et amener les décideurs à consacrer une part importante des fonds mobilisés à la faveur des grands événements, à la consolidation des bases de la santé financière des fédérations nationales ; toutes les fédérations nationales et non pas seulement celles qui gèrent le football. Si elles sont soumises à une obligation de résultat, elles doivent aussi pouvoir disposer d'une partie des ressources que le peuple consacre à l'éducation en général et au sport en particulier.

Ces ressources doivent leur être déléguées, quitte à assujettir la gestion qu'elles en font, à un contrôle a priori et a posteriori.

Il est également d'autres sujets qui devront faire l'objet d'un examen lucide et de décisions dont l'échéance ne doit plus être différée.

Il s'agit entre autres de l'avenir du Conseil Supérieur du Sport en Afrique.

Conçu comme un organe spécialisé de l'QUA destiné à assurer le développement du sport et la démocratisation du mouvement sportif international, mais également combattre efficacement la présence des affidés du système inique de l'apartheid dans le sport mondial, le CSSA a été à l'avant-garde des initiatives qui ont promu la pratique du sport en Afrique.

Il a à cet égard longtemps suppléé la carence de l'Afrique en matière de structures de gestion du sport et plus tard créé des confédérations sportives dont il a fortement accompagné les efforts.

Aujourd'hui, la plupart des observateurs estiment qu'il n'a plus de prise sur les événements et malgré les efforts déployés par les personnalités très compétentes placées à sa tête, ses activités sont strictement réduites à l'organisation des Jeux africains, qui s'essouffent de plus en plus. Contrairement aux autres jeux régionaux de la planète qui eux, profitent des mannes de partenariats commerciaux porteurs, ils dépendent de la générosité d'une poignée de pays africains obligés d'en supporter tout le poids financier et matériel.

Il me semble donc approprié, à l'instar des principes et traditions olympiques adoptées par les autres continents, que les Ministères chargés des Sports, qui par ailleurs, supervisent et financent pour l'essentiel la participation de leurs pays respectifs à toutes les

compétitions internationales, confie l'organisation des Jeux Africains à l'Association des Comités Nationaux Olympiques (ACNOA) et la participation de leurs délégations aux Comités Nationaux Olympiques. Au besoin l'ACNOA pourra constituer un comité international composé de plusieurs acteurs du sport africain, pour assurer l'organisation des Jeux Africains. L'Afrique doit évoluer dans le bon sens, en créant une dynamique de solidarité et de coopération.

Il se trouve cependant que les enjeux qui se profilent à l'horizon, ne se posent pas seulement en termes de résolution de conflits, ou même de formulation de réponses ponctuelles à des problèmes conjoncturels. Ils apparaissent bien plutôt, sous les traits de l'exigence de définir une vision prospective du développement du sport dans nos pays respectifs et de formation de notre jeunesse par le sport.

Il s'agit donc pour chaque nation d'induire le développement, seule ou de préférence en partenariat, en agissant sur tous les paramètres qui permettent d'influer sur le niveau du progrès :

- **Les infrastructures;**
- **La qualité des organes de gestion administrative et sportive;**
- **L'élargissement de la base des pratiquants ;**
- **La formation des encadreurs techniques;**
- **L'organisation d'un système de compétitions bien structure au plan national;**

- L'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique de détection;**
- **L'encadrement et l'entraînement des athlètes de haut niveau ;**
 - **Le recours a la médecine du sport ;**
 - **La lutte contre le dopage et principalement la ratification de la convention de l'UNESCO qui est devenue une condition sine qua non de l'organisation de grandes compétitions internationales par les différents pays;**
 - **La participation régulier a des compétitions internationales ciblées (zonales, continentales, internationales) ;**
 - **L'utilisation des opportunités offertes par les Fédérations internationales, la Solidarité olympique, la coopération internationale bilatérale et multilatérale ;**
 - **L'élargissement de la base de la pratique du sport a l'école par l'accroissement de la part de l'éducation physique dans les programmes scolaires, ainsi que la structuration et le renforcement du système des compétitions scolaires et universitaires.**

Le travail persévérant a la base, sous-tendu par une politique sportive cohérente, est la seule réponse crédible a la situation ubuesque, qui consiste pour certains pays africains, a ne jamais être a même de qualifier des athlètes sur le terrain, mais a devoir

recourir à l'octroi d'invitations spéciales, pour participer aux Jeux Olympiques et aux différents Championnats du Monde.

Bien évidemment, cela aboutit à la justification de la participation à ces événements, de responsables qui ne peuvent y prendre part qu'au gré de la présence de leurs soi-disant compétiteurs.

Cette participation engloutit malheureusement des ressources importantes, qui auraient trouvé une meilleure destination dans la préparation sérieuse et persévérante d'athlètes bien encadrés.

Je terminerai mon propos en faisant référence à une exigence qui s'impose aussi bien à la communauté sportive internationale, qu'aux États et aux associations nationales.

C'est celle de faire du cadre structure que constitue l'école, le creuset d'une politique volontariste d'éducation par le sport et d'enracinement de l'excellence sportive dans tous les foyers.

Cela passera nécessairement par le relèvement de l'importance de l'éducation physique dans les programmes scolaires et dans la grille d'évaluation du travail des élèves, mais aussi dans la évolution de ressources importantes aux compétitions scolaires et universitaires, qui doivent faire l'objet d'un suivi conjoint de l'autorité publique, de l'association du sport scolaire et des fédérations nationales.

L'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme que j'ai l'honneur de diriger, s'est fixée comme objectif de faire à nouveau de l'athlétisme le premier sport pratiqué à l'école. Pour ce faire, elle a mis au point du matériel; le Kids' Athletics, des supports pédagogiques et des schémas de compétition qu'elle serait heureuse de pouvoir mettre gratuitement à votre disposition.

Mesdames et Messieurs, mon goût pour le sport et celui des hommes de ma génération est né à l'école.

Il a forgé notre conscience et notre manière d'être et j'aimerais qu'à l'instar de ceux qui nous ont formés, nous donnions à la jeunesse présente et à venir, les moyens de toujours s'élever par les valeurs que véhicule le sport au-dessus des contingences avilissantes.

Pour conclure, je voudrais réitérer mes remerciements à Monsieur le Président Alpha Oumar Konaré et à travers lui, à ses collaborateurs qui ont pavé la voie de notre présence ici.

J'exprime également ma gratitude à tous les ministres ici présents et à leurs représentants, pour les services parfois méconnus mais combien importants qu'ils rendent à la jeunesse africaine dans son ensemble.

Merci de votre bienveillante attention.